



ANNEXE 2

METHODE D'EVALUATION DE LA COMPLEXITE DES APPLICATIONS

Objet : Réalisation de prestations de tierce maintenance applicative pour les applications de technologies Angular/Java/Kafka du Conseil d'Etat, des juridictions administratives et de la Cour Nationale du Droit d'Asile.

SOMMAIRE

1.	Architecture des nouveaux portails	3
----	--	---

1. Architecture des nouveaux portails

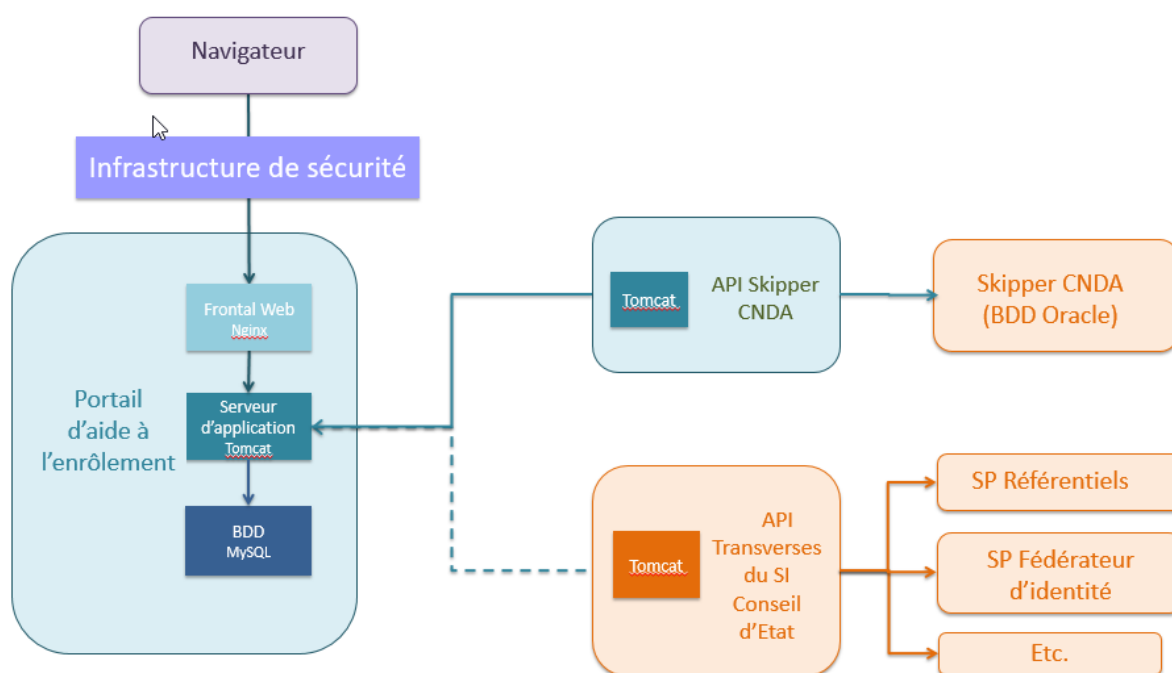
Le schéma ci-après présente l'architecture logique type qui est mise en œuvre sur les nouveaux projets de la DSI du Conseil d'État, illustrée dans le contexte du Portail d'Aide à l'Enrôlement.

Ce schéma simplifié ne fait pas apparaître les mécanismes de redondance et de répartition de charge susceptibles d'être mis en place pour assurer la haute disponibilité.

Les briques de bases sont des serveurs d'application java qui hébergent séparément l'application et les différentes API (services web en REST), et des serveurs de bases de données (MySQL). Les serveurs d'application sont placés derrière des frontaux qui assurent notamment un rôle de proxy et de sécurisation.

En pratique, les frontaux web, les serveurs d'application, les bases de données et les API sont hébergés sur des nœuds distincts isolés dans des VLAN.

La brique logique « Infrastructure de sécurité » désigne tous les dispositifs de contrôle, filtrage, isolement, chiffage, etc., mis en place par le Conseil d'État et ses providers entre le réseau local des utilisateurs finaux et les frontaux du Portail d'Aide à l'Enrôlement.



Le principe est que le serveur d'application du Portail d'Aide à l'Enrôlement échange avec les applications existantes ou futures, ainsi qu'avec les services transverses au travers d'API définies par des contrats de services.

Les zones sur fond bleu représentent les applications ou services qui entrent dans le périmètre du marché subséquent : le portail d'Aide à l'Enrôlement, et L'API qui permet à ce dernier d'échanger avec la base de données Oracle de l'application 'Skipper' qui gère les dossiers de la CNDA via le protocole SQL*Net. La flèche en pointillés figure la possible invocation, dans le cadre du marché subséquent, d'autres API du SI Conseil d'Etat qui ne font pas partie du périmètre dudit marché subséquent).